

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : 2023-067

EN DATE DU : 24 OCTOBRE 2023

**OBJET : TARIFICATION DE LA SALLE DE MUSCULATION AU COMPLEXE SPORTIF DE BONNAT**

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Genouillac, selon convocation le 16/10/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Arousseau Jean-Claude a été désigné **Secrétaire de séance**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames et Messieur**

PILLAT Hélène donne pouvoir à MARSALEIX Guy  
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François  
LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine

**EXCUSÉS (2) Messieurs**

CHAVANT Philippe,  
DUQUEROIX Sylvain

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	25	25	25	0

■□■□

Vu la délibération n° 2021-065 en date du 20 septembre 2021 portant sur le complexe sportif et la tarification pour les associations ;

Rappelant la tarification pour la salle de musculation validée par cette même décision :

- 7,00 € / heure pour les associations dont le siège est sur la CCPCM,
- 10,50 € / heure pour les associations hors CCPCM.

Constatant une fréquentation inexistante de la salle de musculation et de ses équipements, il paraît nécessaire de revoir sa tarification à la baisse.

De ce fait il est proposé de convenir de la tarification suivante :

- 3,00 € / heure pour les associations dont le siège est sur la CCPCM,
- 4,50 € / heure pour les associations hors CCPCM.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **VALIDE** la nouvelle tarification dans le cadre l'utilisation de la salle de musculation par les associations.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Guy MARSALEK**

**Le secrétaire de séance  
Jean-Claude AUROUSSEAU**

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231024-DLB2023-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023